

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 10 avril 2019 à 19 heures 00

L'An deux mille dix-neuf, le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme DERUERE – M. GARY – Mme VIOLIER - M. BRUNEL – M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Étaient Absents : M. FAUQUEMBERGUE – Mme BOURGIS – Mme BOUCHER

Étaient représentés : M. FAUQUEMBERGUE par pouvoir à Mme LANCO
Mme BOUCHER par pouvoir à Mme TATIN

Absents excusés : /

Présentation par le bureau d'études « Énergie - Environnement » d'un éventuel projet d'implantation de 4 éoliennes sur la Commune

La société JPEE informe l'assistance que des études approfondies ont été initiées sur le territoire de FLAVY-LE-MARTEL en vue d'un éventuel projet d'implantation d'un parc éolien.

Dans ce cadre, JPEE souhaiterait conclure avec la Municipalité une promesse de constitution de servitudes sur les chemins ruraux appartenant à la Commune (chemins ruraux dit de la Sablonnière, dit Chemin Vert, dit de Ham à la Fère) ce qui permettrait d'accéder au parc éolien, d'effectuer les raccordements au moyen de câbles souterrains ou d'instaurer un survol de pales. En contrepartie, une indemnité annuelle serait versée à la collectivité.

Suite à l'exposé des différents points d'étapes du projet, Madame le Maire porte à la connaissance des représentants du bureau d'études qu'il serait souhaitable, d'envisager une réunion d'information avec les habitants de la Commune et/ou de leur adresser un courrier détaillant le projet envisagé.

Madame le Maire reste perplexe sur la zone d'implantation potentielle du parc, elle souhaiterait connaître l'endroit définitif du montage des éoliennes. Les représentants du bureau d'études n'ont malheureusement pas l'information à ce jour. Ils font part à l'assistance que des consultations techniques devront être engagés avant que le projet voit le jour.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame DERUERE Christine a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2019 auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2019 – Réfection de la toiture du groupe scolaire PARADIS

Le Conseil Municipal décide la présentation d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, pour l'année 2019 concernant la réfection de la toiture du groupe scolaire PARADIS.

4. Sortie des élèves de CM2 – Espace Nautique Cap'Aisne – Participation financière de la Commune

Madame le Maire informe l'assemblée que les élèves de CM2 (Classe de Mme LELOIRE) doivent participer à un séjour éducatif à l'Espace Nautique Cap'Aisne à CHAMOUILLE (02) du 17 juin au 21 juin 2019.

L'effectif actuel de la classe est de 21 élèves dont 19 sont domiciliés dans la Commune et 2 dans les communes extérieures (ANNOIS).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la Coopérative Scolaire de l'école Primaire une subvention de 40 € pour chaque élève de la Commune inscrit à cette sortie, sous réserve de la validation de ce séjour éducatif par les services de l'Inspection

5. Sortie des élèves de C.E.2 – C.M.1 – Voyage en Angleterre – Participation financière de la Commune

Madame le Maire expose à l'assemblée que les élèves de C.E.2 (classe de Mme MONTAY) et C.M.1 (classe de Mme WARET) doivent se rendre en Angleterre pour un séjour éducatif de 2 jours du 18 au 19 juin 2019.

Actuellement, 31 élèves sont concernés par cette sortie.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix pour et 1 abstention) d'attribuer à la Coopérative scolaire de l'école primaire une subvention de 20 € pour chaque élève de la Commune inscrit à cette sortie.

6. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la destruction d'un mât d'éclairage public provoquée par un véhicule situé au niveau du n°123 Bis rue André BRULE, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Commune.

Après étude du dossier, la SMACL propose une indemnisation de 871,96 € (déduction faite de la franchise prévue au contrat s'élevant à 300 € et de la vétusté s'élevant à 390,66 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de règlement immédiat d'un montant de 871,96 € versée par la SMACL.

7. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux de réfection de la rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un emprunt de 240 000 € (prêt à taux fixe – Taux : 1,18 % - Durée : 15 ans – Echéance trimestrielle) auprès de la Banque Postale à PARIS pour le financement des travaux de réfection de la rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle.

8. Compte Administratif 2018 et Compte de Gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice précédent

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2018 faisant ressortir un excédent net de 332 176,34 € à la clôture de l'exercice 2017 (Compte 002 « Excédent antérieur reporté » du budget primitif 2018).

Les résultats de l'exercice 2018 sont arrêtés comme suit :

*** Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 842 155,23 €
- Recettes : 1 024 557,50 €

soit un excédent de 182 402,27 €.

*** Section d'Investissement**

- Dépenses : 459 903,00 €
- Recettes : 592 049,85 €

soit un excédent de 132 146,85 €.

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 406 240 € en dépenses et à 365 662 € en recettes soit un déficit de 40 578,00 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 328 502,51 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2019.

Madame le Maire s'étant retirée, la présidence de la séance est confiée à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du Compte Administratif du Maire qui est adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (élus de la liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY).

9. Vote du Taux des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes directes locales appliqués en 2018 et inchangés depuis 1993 à savoir :

- * Taxe d'habitation : 16,39 % pour un produit attendu de 203 892 €
- * Foncier bâti : 18,04 % pour un produit attendu de 171 434 €
- * Foncier non bâti : 39,86 % pour un produit attendu de 28 699 €

10. Budget 2019

Les dépenses et recettes de la Section Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 281 428 €, la Section d'Investissement étant équilibrée pour un montant de 1 136 278 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le Budget 2019 est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions (Elus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY).

11. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2018 - 2019

Madame le Maire donne lecture à l'assistance de la lettre en date du 08 février dernier de Monsieur le Maire de TERGNIER concernant la participation financière des communes extérieures au fonctionnement de l'U.L.I.S de l'école élémentaire PASTEUR de Tergnier pour l'année scolaire 2018 – 2019.

1 élève de FLAVY-LE-MARTEL fréquente le dispositif U.L.I.S de Tergnier.

Le coût de revient par élève est fixé à 481,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la participation s'élevant à 481,00 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2019.

12. Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Madame le Maire rappelle que suite à l'ouverture de plusieurs caveaux par l'Entreprise DELATTRE, dans le cadre des travaux de reprises des concessions, il a été porté à la connaissance de Madame le Maire que quelques caveaux pourraient être remis en vente en l'état.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux sans semelle à compter du 01 mai 2019.

	<u>Habitants</u>	<u>Extérieurs</u>
1 personne	400 €	900 €
2 personnes	750 €	1 200 €
3 personnes	1 100 €	1 500 €
4 personnes	1 300 €	1 900 €

13. Subvention au foyer socio-éducatif du Collège Jacques PRÉVERT

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 février dernier, la participation annuelle accordée au foyer socio-éducatif n'avait pas été portée au tableau des subventions communales 2019 par manque de transmission de documents comptables.

Madame le Maire signale, qu'après renseignements pris auprès du secrétariat du Collège, le foyer socio-éducatif reverse directement la subvention à l'établissement scolaire afin de permettre aux élèves de FLAVY-LE-MARTEL de participer à des séjours éducatifs organisés par les enseignants.

Au vu de ces éléments et dans l'attente des pièces justificatifs comptables, le Conseil Municipal décide de geler la participation financière d'un montant de 600 €.

14. Tour de rôle – Élections Européennes

Après recensement des disponibilités des membres de l'Assemblée, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour le scrutin des élections européennes.

15. Concours National « Je filme ma formation » - Prise en charge des dépenses liées à la réception organisée pour les lauréats

Madame le Maire fait part à l'assemblée que deux élèves du lycée Gay Lussac habitant la Commune ont été qualifiés pour le concours national « Je filme ma formation ».

Afin de récompenser ces deux lauréats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser une réception en leur honneur et d'attribuer à chacun d'entre eux un bon d'achat d'une valeur de 30 €.

16. Délibération sollicitant l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'achat de la parcelle ZD N°62 par partie, pour la construction d'un nouveau Centre de Secours par le SDIS

Depuis 2013, le SDIS a proposé de construire une nouvelle caserne de sapeurs pompiers car les bâtiments de l'actuelle caserne sont vétustes et la sortie se fait au centre bourg avec des difficultés de circulation.

Ce nouvel emplacement a été entériné dans le P.L.U de FLAVY-LE-MARTEL en 2014. Celui-ci a été choisi par le SDIS, et il a voté les crédits nécessaires à l'édification de ce bâtiment.

Depuis plusieurs mois, la Commune de FLAVY-LE-MARTEL est en négociation avec le propriétaire du terrain. Malgré les différentes solutions proposées, un accord n'a malheureusement pas été trouvé.

Afin de garder ce service important et pour l'intérêt de la Commune, le Conseil Municipal décide à la majorité (12 voix pour et 6 abstentions) d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure d'expropriation de la parcelle cadastrée ZD N°62 pour partie sise sur la Commune de FLAVY-LE-MARTEL.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Madame le Maire expose à l'assemblée les deux orientations principales du PADD détaillées dans la note de synthèse à savoir :

l'orientation n°1 qui vise à tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme espace connecté et innovant, et l'orientation N°2 qui vise à accroître et à pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant son cadre de vie.

Une remarque est adressée par Monsieur BRUNEL Gérard, Conseiller Municipal, qui regrette que la mention du maintien du service public en milieu rural n'ait pas été portée à la note de synthèse (menaces de fermetures des banques postales, perceptions, écoles (regroupements opérés en zone rurale) mobilités réduites dues aux fermetures des petites lignes SNCF (réseau TER).

Une seconde remarque est apportée par Madame le Maire qui relève le problème de désertification médicale en zone rurale.

Elle soulève les difficultés de remplacement des médecins généralistes partants à la retraite.

En effet, être médecin de campagne n'attire plus d'où un accroissement des déserts médicaux.

Le débat se clôture par l'annonce d'une réunion publique qui portera sur le PLUi.

Elle se tiendra à la mairie de CLASTRES le 24 avril 2019 à 17h30.

Informations diverses

Madame le Maire fait part à l'assistance que la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois propose de mettre gratuitement à la disposition des flaviens un broyeur à végétaux.

Elle annonce que des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales sont en cours de réalisation dans la rue Maurice MOREAU.

Madame le Maire précise qu'une réunion d'information relative aux travaux de réfection de la rue des Juifs et Impasse de la Grimousselle destinée aux riverains se tiendra dans la salle du bas de la Salle Polyvalente le 16 avril 2019 à 18h30.

Questions d'initiatives

- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** : - fait savoir qu'une réunion « Fleurissement - Embellissement » aura lieu le jeudi 18 avril 2019 à 9h00 dans la salle annexe de la Mairie.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 29 avril 2019

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine DERUERE

Danielle LANCO